



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1ER AVRIL 1992

CONSEIL NATIONAL DU SIDA
7 RUE D'ANJOU
75008 PARIS
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
CNS.SANTE.FR

**DÉPISTAGE
COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUR LA DÉCISION DU
GOUVERNEMENT DE NE PAS INSTAURER UN
DÉPISTAGE OBLIGATOIRE OU SYSTÉMATIQUE**

FR

Le Conseil national du sida se réjouit de la décision du gouvernement de ne pas instaurer un dépistage obligatoire du VIH lors des examens prénataux et prénuptiaux et à l'occasion du service militaire. Cette décision va dans le sens des avis rendus par le Conseil national du sida en décembre 1991 et par le Haut Comité de la santé publique et le Comité consultatif national d'éthique en mars 1992.

Pour des raisons d'éthique, de droit, d'efficacité et de fait, le dépistage obligatoire n'est pas la meilleure manière de protéger la santé publique. Il convient au contraire d'inciter les praticiens et les autres intervenants sanitaires et sociaux à multiplier, dans le cadre d'un dialogue personnalisé et d'une relation de confiance, les propositions de test et les offres d'information, d'orientation et de conseil, et à assurer par la suite le suivi médical et psychologique nécessaire.

Note :

Dans un dossier de presse rendu public le 1er avril, M. Durieux, ministre délégué à la santé, fait connaître la décision du gouvernement de ne pas rendre le dépistage du VIH obligatoire et de développer un dispositif d'incitation au dépistage volontaire.